

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 20 JUIN 2022  
D2022062710

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon  
Excusé : CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

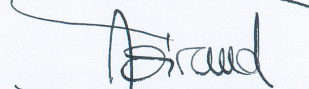
**Objet** : Admission en non-valeur

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur après avoir épuisé les procédures de recouvrement, la somme de 124.00 €. Il s'agit de créances relatives à la facturation des frais de cantine. Ces dépenses datent de 2009.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- décide d'admettre en non-valeur la somme de 124.00 €.
- d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal 2022, article 6541 pertes sur créances irrécouvrables.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Christelle MOIRAUD

